

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Octobre 2019

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué, J.Damien Laborde.

Absents excusés : Alain Trey,

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Demande de Madame Le Maire de rajouter à l'ordre du jour le vote d'une délibération concernant l'assiette de coupes 2020 proposée par l'ONF.

Madame Le Maire lit un mail de M. Alain Trey dans lequel il précise les raisons de son absence, liées au dernier Conseil municipal dans lequel il était absent mais excusé lors du conseil municipal du 05 juillet 2019.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 05 Juillet 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Auberge du Crabère - Gérance :

Le nouveau gérant a signé en juin 2019 un contrat de gérance de 4 mois précisant qu'il s'agissait d'un essai sur cette période avec loyer gratuit sur cette même période.

*Celui-ci souhaite continuer mais quelques points lui posent des interrogations sur le contrat de gérance d'une durée de 3 ans.

Il peut être proposé une durée plus courte.

*Il demande l'annulation de l'indexation des baux commerciaux des loyers sur le contrat. Le Conseil municipal précise que cette indexation est prévue dans le contrat proposé et que cela ne change pas le montant des loyers dans une large mesure, après avoir regardé l'évolution passée des loyers de l'Auberge.

*Concernant le remplacement du matériel devenu obsolète ou hors d'état de fonctionner présent lors de l'état des lieux, Madame Le Maire précise que cela a déjà été prévu dans une délibération du Conseil municipal du 06 Juin 2018 qui sera rajoutée au nouveau contrat de gérance.

*Concernant le cautionnement de 3 mois, rendu au départ du gérant, le Conseil municipal ne peut modifier ce point sur le contrat de gérance libre proposé.

*Concernant le loyer d'un montant de 650€ par mois, le Conseil municipal estime qu'il rembourse à peine le montant du crédit toujours en cours de travaux pour l'Auberge du Crabère.

Le Conseil municipal vote donc à l'unanimité, sauf une abstention, le maintien du contrat de gérance libre tel qu'il est présenté. Celui-ci ayant été visé par l'ATD, organisme juridique des collectivités.

2. Pool routier 2017/2018 - Transfert de subvention :

Sur la période des deux ans, les travaux ont été faits dans le cadre du pool routier. Il reste un reliquat de subventions qui sera perdu (mais qui peut servir à d'autres communes qui en ont besoin), si on ne l'utilise pas. Le transfert de subvention à d'autres communes est voté à l'unanimité, sachant que cela peut marcher en sens inverse pour un prochain exercice. Prochaine programmation pour le pool routier : 2019/2020.

3. Services publics - Motions de soutien :

Vote à l'unanimité d'une motion de soutien pour le maintien du réseau des Trésoreries face au démantèlement des Services publics en milieu rural.

4. DM - Opération d'ordre :

Il s'agit d'une opération comptable de régularisation. Lors du vote du Budget, 1000€ avaient été prévus pour la réparation de l'escalier du clocher. Cependant, ces travaux ne seront pas réalisés durant cet exercice. Il faut donc réaliser une opération comptable pour régulariser comptablement cette opération. Vote à l'unanimité.

5. RAPPORT DE LA CLECT :

Commission qui reprend dans un rapport les charges transférées afin d'examiner les compensations afférentes aux compétences transférées

. Les Conseils municipaux doivent voter ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désapprouvé le rapport établi par la CLECT, estimant que la Mairie de Fos n'a pas fourni les informations demandées sur le coût réel du fonctionnement de l'école primaire.

. Vote : 6 Abstentions, 1 Contre.

6. Echange terrains - Commune de Melles/Particulier :

Madame le Maire lit au Conseil municipal le courrier envoyé par Madame Pascale Fourquet sur un échange de parcelles avec la Mairie, lui permettant un remembrement sur son exploitation.

Après avoir pris connaissance de la demande, le Conseil Municipal souhaite une égalité d'échange en surfaces soit 28 ares, ainsi que la prise en charge des frais notariés par Madame Fourquet.

Un courrier sera envoyé à Madame Fourquet lui expliquant les décisions du conseil.

Vote pour l'échange : 5 POUR 2 Abstentions.

7. Coupe de bois exceptionnelle - 5 lots complémentaires :

Lots complémentaires sur la coupe exceptionnelle suite aux travaux sur la conduite d'eau de la SOPELEM. Cinq lots complémentaires sur le reliquat ont été soumis à un tirage au sort. Les lots sont attribués.

Une délibération complémentaire est prise en ce sens.

Vote l'unanimité.

8. ONF - Assiette de coupe 2020

L'ONF propose la vente pour la Commune d'une coupe de bois en 2020.

Estimation : entre 35 et 40 000€. Vente à l'automne 2020.

Vote à l'unanimité.

9. Questions diverses :

Madame Le Maire annonce le départ de Cynthia Castéran, secrétaire de mairie, de son poste pour le 1er Mars 2020. Des appels à candidature ont été lancés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

